



La « Croisée des Chemins » œuvre dans le champ de l'animation socioculturelle. Ses actions se situent, en lien étroit avec l'école (vie scolaire, enseignement, périscolaire) et les familles, dans un environnement propice au bien-être des personnes, au développement de la confiance et à l'ouverture aux autres. Elles s'inscrivent dans les champs prioritaires suivants : le vivre ensemble, la solidarité, l'éducation à l'information et à la communication, la sensibilisation et la prévention des risques, le développement durable. Ces actions sont élaborées sur la base des constats des équipes d'animation, des attentes et besoins exprimés par les enfants, les jeunes et les familles qui y sont associés chaque fois que cela est possible.

Le partenariat avec le Gymnase Lucie Berger & Jean Sturm

L'Association « La Croisée des Chemins » est le partenaire du Gymnase Lucie Berger & Jean Sturm pour un certain nombre de missions inhérentes au projet pédagogique de l'établissement scolaire.

En effet, pour les responsables du Gymnase, le travail d'animation, qu'il porte sur le temps périscolaire ou sur les interstices de la journée scolaire (heures « creuses », pause méridienne, interclasses), fait pleinement partie de la vie de l'établissement. Il s'agit de mettre l'accent sur un accompagnement des élèves recherchant la valorisation des qualités individuelles, la prise de responsabilités, l'expérimentation d'un vivre-ensemble pour lequel le jeune est partie-prenante. Les responsables de la Croisée des Chemins sont convaincus que l'animation en établissement scolaire, parallèlement et conjointement à l'enseignement, a son rôle à jouer dans l'éducation des jeunes et l'accompagnement des familles. Elle doit contribuer à la mise en place d'un quotidien de qualité, tout à la fois riche et respectueux du rythme des élèves. La Croisée des Chemins milite pour la formation d'une jeunesse respectueuse des autres, ouverte sur la société et sur le monde.

Quels enfants sont concernés ?

Ce partenariat marque notre **volonté de nous adresser à toutes les tranches d'âge**. Il témoigne également d'une volonté commune de travailler la complémentarité entre le temps scolaire et les loisirs, entre enseignement et animation, pour l'épanouissement des enfants et des adolescents dont nous avons la responsabilité. Il se concrétise **au bénéfice de tous les élèves sur les deux sites** en deux missions principales, à savoir, d'une part, l'encadrement quotidien des élèves dès leur entrée dans l'établissement et, d'autre part, un travail éducatif en direction des élèves, en dehors des heures de cours.

Les parents, membres de la « Croisée des Chemins »

De ce fait, toutes les familles des élèves de l'établissement scolaire sont membres usagers de l'association avec voix consultative et acquittent une cotisation annuelle. Ce montant est prélevé par l'établissement scolaire auprès des familles et reversé à l'association. Il leur est, par ailleurs, possible de devenir membre actif, de participer ainsi aux réflexions et décisions concernant la vie et le fonctionnement de l'association, voire d'être élu au Conseil d'administration.